



2022 - 271

Bras, le 30 juin 2022

Département du VAR
arrondissement de BRIGNOLES
Commune de BRAS
83149

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public de réglementer le stationnement à l'occasion du Festival de Country organisé par l'association « The Black Horse » du samedi 23 juillet 2022 au dimanche 24 juillet 2022.

ARRÊTE

Art. 1 : Du samedi 23 juillet 2022 à partir de 07h00 jusqu'au dimanche 24 juillet 2022 à 22h00, le stationnement sera interdit et considéré comme gênant sur la place des Allées, sur la place des Combattants d'Afrique du Nord, sur le parking de la salle des fêtes ainsi que sur la RD35, route de Brue-Auriac.

Art. 2 : Des panneaux de signalisation réglementaires seront apposés pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Art. 3 : L'association « The Black Horse » sera tenue responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait ou à l'occasion de cette manifestation.

Art. 4 : Pour la sécurité et le bon déroulement de la manifestation, des barrières anti-encastrement devront être mises en place.

Art. 5 : Madame la secrétaire générale et les agents de police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Art.6 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- L'association « The Black Horse ».
- Madame la Lieutenant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Maximin.
- Monsieur Le Directeur des Routes du Conseil Départemental du Var.

Le Maire,
Franck PERO



République Française
Liberté – Egalité – Fraternité